

### Les principaux bénéfices attendus :

- Sécuriser à long terme la destination agricole et naturelle des « terroirs de Bassan et Corneilhan » ;
- Pérenniser le tissu économique autour de la production agricole et soutenir les exploitations agricoles dans la transition et la restructuration à venir ;
- Favoriser le rayonnement du territoire en mobilisant les acteurs et financements ;
- Créer du lien durable entre acteurs afin de partager les enjeux dans l'intérêt commun du territoire ;
- Mieux articuler la multifonctionnalité des espaces et des transitions ;
- Préserver les milieux et ressources en lien avec les usages et le changement climatique.

### La suite de la démarche...

#### ENQUÊTE PUBLIQUE (du 02 novembre 2021 au 03 décembre 2021).

- Sur place : Le Dossier complet et les Registres seront disponibles aux heures d'ouvertures habituelles des deux mairies de Bassan et Corneilhan.
- En ligne : Le dossier d'enquête publique et le registre des observations seront accessibles à partir du site du [HERAULT.FR \(https://herault.fr/275-enquetes-publiques.html\)](https://herault.fr/275-enquetes-publiques.html)

Permanences de M. Jacques ARMING, Commissaire enquêteur, assurées en mairie de

Bassan : le 2/11 de 8h30 à 12h, le 17/11 de 14h à 17h30 et le 3/12 de 8h30 à 12h

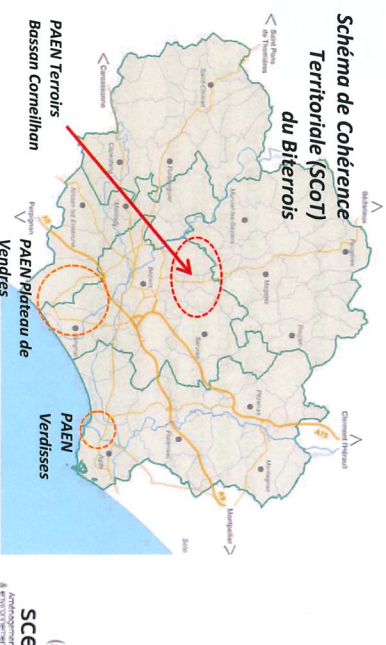
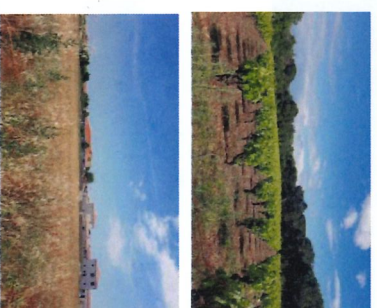
Corneilhan : le 2/11 de 13h30 à 17h, le 17/11 de 8h30 à 12h et le 3/12 de 13h30 à 17h



## CRÉATION D'UN PERIMETRE DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS

### PAEN « Terroirs de Bassan et de Corneilhan »

Synthèse de la Notice – Enquête publique 2021



En 30 ans, sur le département de l'Hérault, près de 17 000 ha de terres ont été artificialisées, souvent au détriment des espaces agricoles. En une génération, l'emprise de la tache urbaine a triplé alors que la population n'a fait que doubler.

Convaincus de la nécessité de protéger les espaces agricoles et naturels de son territoire, le Conseil départemental de l'Hérault porte le projet de PAEN « Terroirs de Bassan et de Corneilhan », à la demande des municipalités et de la Coopérative viticole Terroirs en Garrigues. Ces acteurs locaux souhaitent ainsi agir en faveur de la dynamique des acteurs agricoles, des milieux et ressources agroenvironnementaux de leur territoire. Suite à la réalisation de l'étude préalable, et après la concertation des acteurs locaux (exploitants agricoles, élus, associations), les conseils des deux municipaux ont délibéré favorablement en juin et juillet 2021, pour la mise en place de ce PAEN qui est maintenant présenté par le Département de l'Hérault au débat public.

#### Qu'est qu'un PAEN (Périmètre des espaces Agricoles Et Naturels péri-urbains) ?

Le PAEN **présERVE durablement et met en valeur localement les espaces agricoles et naturels péri-urbains**, par :

- Un périmètre parcellaire : 1 843 ha pour ce projet, répartis sur 2 communes : Bassan et Corneilhan
- Un programme d'actions pluriannuel, qui vient répondre aux enjeux du territoire et contribue aux aménagements et orientations de gestion des espaces agricoles, forestiers, naturels et des paysages (cf. les 12 axes présentés ci-après)
- Un outil d'intervention foncière : permettant l'exercice d'un droit de préemption agricole et forestier par les collectivités locales afin de préserver l'usage des sols en conformité avec le programme d'actions
- Une concertation et une gouvernance locale : élaborées et mises en œuvre au sein d'un Comité de pilotage et d'ateliers de concertation composés des acteurs locaux : élus, représentants du monde agricole (cave coopérative, vigneron indépendants, ...), de l'environnement (Syndicat de bassin versant, association environnementale, ...) et des usagers du territoire (associations de chasseurs, randonneurs, ...). Tous ces acteurs ont participé activement à la création de ce PAEN, afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.



## Le Caractère péri-urbain

**Bassan et Corneilhan : des communes appartenant à l'aire d'attractivité de Béziers** (193 000 habitants), conséquence : pression urbaine et déplacements domicile-travail.

**Forte croissance démographique** : populations de Bassan et de Corneilhan, bien supérieure à la moyenne sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée.

### Augmentation du tissu urbain :

- sur Bassan : une forte dynamique de construction de logements couplée à une diminution de la consommation d'espace par logement
- sur Corneilhan : baisse de la construction de logements mais une consommation de surface importante

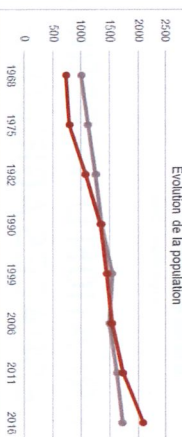
### Pression foncière

 qui se traduit par (entre 2001 et 2015) :

- De nouvelles surfaces en friches (+30 ha sur Bassan et +17 ha sur Corneilhan)
- Davantage de cultures annuelles, sur Bassan : majoritairement autour du village
- Une réduction des surfaces en vignes (-23% sur Bassan et -13% sur Corneilhan)

## Agriculture et Espaces agricoles

Evolution de la population



## ATOUTS

### Des acteurs et filières complémentaires

- Coopérative « Terroirs en Garrigues » : rôle économique majeur
- 13 caves particulières
- D'autres exploitations (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, ...)

### Des pratiques culturelles vers

**une prise en compte croissante de l'environnement** (Haute Valeur Environnementale niveau 3, AB, ...)



### L'irrigation : un atout pour le territoire

70 % de la Surface agricole équipée d'un réseau irrigation

### Un terroir de qualité avec la présence d'Appellation AOC

Vins « Languedoc (254 ha)»



## FAIBLESSES

### Des exploitations qui restent fragiles

- Population agricole vieillissante
  - Surface moyenne des exploitations faible
  - Production (PBS\*) moyenne/exploitation relativement faible
  - 35% d'exploitants pluriactifs
- \* PBS : Produit Brut Standard

### Fonctionnalités agricoles

 problématiques

(bâtiments, circulation) : des sièges d'exploitation et hangars en centres anciens

### Faible diversité des productions

 : les

surfaces en vignes représentent 77% (874 ha) de la surface agricole totale des 2 communes

### Production et valorisation

**majoritairement « conventionnelle »** avec une commercialisation en vrac

## Milieux, Ressources et Espaces naturels

**Un patrimoine paysager remarquable** composé de mosaïques de milieux à proximité de l'agglomération

**Une biodiversité ordinaire de qualité** : support d'une trame verte à renforcer, à connecter

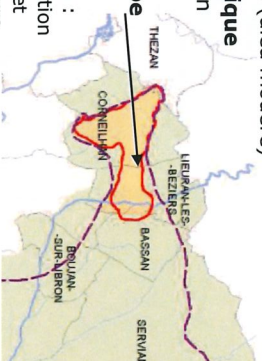
**Une trame bleue très présente** : Libron et Orb

**Un risque feu de forêt présent** (aléa modéré)

**L'eau : une ressource stratégique** mais vulnérable en qualité et en quantité

**Forte vulnérabilité de la Nappe astienne** sur Corneilhan

**Des outils de gestion de l'Eau** : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orb et Libron » et « Nappe Astienne » à mettre en œuvre.



**Enjeu C : Préserver les ressources et valoriser le patrimoine paysager**

**Enjeu D : Mettre en place une gouvernance et une communication adaptées au programme**

## Les Axes du Programme d'actions

### 4 Enjeux

### 12 Axes pour agir

**A - Soutenir et pérenniser** les exploitations agricoles et leurs groupements pour une agriculture durable

- Améliorer la viabilité économique des exploitations agricoles, valoriser le terroir et favoriser une diversité des productions
- Soutenir les pratiques cohérentes avec la préservation des milieux et des ressources
- Accompagner la formation et l'information relatives aux pratiques agricoles auprès des exploitants et des usagers

**B - Permettre une** maîtrise foncière qui garantit un usage cohérent

- Mettre en place une veille et une animation foncière locale pour garantir la conformité des usages
- Anticiper et organiser les transmissions d'exploitations et mobiliser le potentiel des friches
- Accompagner la reconstruction (bâti/non bâti) des exploitations
- Articuler le partage et la multifonctionnalité des espaces ruraux concernés

**C - Préserver les** ressources et valoriser le patrimoine paysager

- Préserver la qualité de la ressource en eau en particulier sur la zone vulnérable (ASTIEN)
- Gérer de manière économe l'usage de la ressource en eau
- Valoriser le patrimoine naturel et paysager en veillant à une circulation et des transitions optimales

**D - Mettre en place une** gouvernance et une communication adaptées au programme

- Mettre en place une gouvernance pour une mise en œuvre dynamique du programme d'actions
- Informier, communiquer auprès de tous les acteurs et usagers du territoire



**Enjeu A : Soutenir et pérenniser les exploitations agricoles et leurs groupements pour une agriculture durable**



**Enjeu B : Permettre une maîtrise foncière qui garantisse un usage cohérent**